

Nantes, le 26 mars 2018

## Réaction de Christelle Morançais au report de la décision du Tribunal de Commerce dans le dossier Arjowiggins.

Depuis vendredi, nous multiplions les échanges et les réunions aux côtés de l'ensemble des acteurs et du management, en particulier, pour étudier toutes les pistes de reprise encore possibles. Le management de l'entreprise a souhaité faire émerger un ultime projet qui permette de sauvegarder l'outil de travail, et que la Région soutient. Grâce à cette mobilisation, le Tribunal de Commerce de Nanterre a accordé un ultime sursis en reportant son arbitrage final au 29 mars prochain.

Certes les chances de parvenir à convaincre des investisseurs privés de soutenir ce projet aux côtés de l'Etat et de la Région des Pays de la Loire sont minimes, compte-tenu des délais, mais nous devons nous battre jusqu'au bout pour y parvenir.

La Région des Pays de la Loire, comme je l'ai réaffirmé à plusieurs reprises aux salariés d'Arjowiggins, demeure à leurs côtés et réaffirme sa volonté de contribuer de manière conséquente au financement du projet de reprise de Bessé-sur-Braye. Mais pour que ce projet puisse aboutir, il faut impérativement que pour 1 € de fonds publics, il bénéficie d'1 € de fonds privés.

C'est pourquoi, j'ai demandé à l'Etat de tout mettre en œuvre, à nos côtés, pour soutenir les efforts du management de l'entreprise afin de trouver un ou plusieurs investisseurs privés à même d'appuyer ce projet.

**Christelle Morançais**  
Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

### CONTACT PRESSE

**Nadia Hamnache** : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16